

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE VEZINS DE LEVEZOU

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	9
Date de la convocation		
13 juillet 2022		

Séance du 22 juillet 2022

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Marie-France SEILLIER, Arnaud VIALA, Jean-Marie BANCAREL, Georges CLUZEL, Gabrielle MAYMARD, Patrick BATTANDIER,

Absents :

Excusés : Jérôme PASCAL, Achille AMET, Angélique ANDRIEU, Marie-Christine COLIN.

M. Jérôme PASCAL a donné pouvoir à Mme Chantal CHASSAN, M. Achille AMET a donné pouvoir à M. Daniel AYRINHAC

Secrétaire de séance : Gabrielle MAYMARD,

39 / 2022

Objet : Vente de lots au lotissement le bosquet

Portant modification de la délibération n° 05/2022 du 10 février 2022, sur la superficie des parcelles

Vu l'arrêté du maire PA 012 294 11 J 3001 en date du 12 mai 2011, autorisant la création du lotissement « Le Bosquet » à Vezins-de-Lévézou ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 juin 2011 fixant le prix des lots à 28.00 € TTC le m² ;

Vu l'arrêté accordant un permis d'aménager au nom de l'Etat en date du 30 mai 2016, autorisant la commune de Vezins-de-Lévézou à modifier le lotissement communal et créant les lots 111 à 116 en remplacement des lots 102, 108 et 109 ;

Considérant la demande de la société SUD MASSIF CENTRAL HABITAT d'acquérir les lots 113, 114, 117 et 118 afin d'y construire des maisons à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal de la commune de Vezins de Lévézou, après en avoir délibéré,

Décide de vendre :

- A **SUD MASSIF CENTRAL HABITAT** représentée par son directeur Monsieur Sébastien BLANC les lots n°113 (459 m²), 114 (454 m²), 117 (430 m²) et 118 (415 m²) pour un prix de 28 € le m² **soit un total de 1 758 m² au prix total de 49 224 €.**

Précise que la vente doit être suivie de travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la vente de ces lots et notamment les promesses de ventes et les actes notariés authentiques.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Copie certifiée conforme,*

**Le Maire
Daniel AYRINHAC**

